CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
VILLE DE GRACEFIELD
LE 10 MARS 2014

Séance ordinaire des membres du conseil et tenue au Centre récréatif et communautaire à 19 heures sous la présidence de madame Joanne Poulin, mairesse.

PRÉSENCES :

Claude Gauthier, Alain Labelle, Jocelyne Johnson, Michael Gainsford, Bernard Caron et Claude Blais tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Étaient aussi présents le directeur général/greffier M. Jean-Marie Gauthier, la directrice générale adjointe et greffière adjointe Mme Céline Bastien ainsi que huit personnes dans l'assistance.

La séance est ouverte, il est présentement 19 heures.

2014-03-073 ÉTUDE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Claude Blais,
appuyé du conseiller Claude Gauthier et résolu,

D'adopter l'ordre du jour avec les ajouts tel qu'il suit tout en gardant le varia ouvert :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1- **LÉGISLATION :**

1-1 Adoption de l'ordre du jour

1-2-A Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2014

1-3 Autres matières :

a) Rapport portant sur la liste des personnes physiques ayant versé un ou plusieurs dons dont le total est de 100 $ ou plus suite aux élections de novembre 2013
b) Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil
c) Nomination au conseil d'administration de la Clinique Santé Haute-Gatineau
d) Avril, mois de la Jonquille
e) Demande de soumission publique
f) Appui à la MRC Vaudreuil-Soulanges

2- ADMINISTRATION :

2-1 Adoption des comptes et des chèques au 28 février 2014

2-2 Engagement des dépenses – mars 2014

2-3 Dépôt des rapports sur les dépenses reliées aux délégations de pouvoir – février 2014

2-4 Mariage civil et union civile

2-5 Autorisation de formation : mariage civil et union civile

2-6 Autorisation de dépense – bulletin de la mairesse

2-7 Demande de soumission pour des travaux de réfection

2-8 Autorisation de dépenses – bourse de mérite scolaire

2-9 Congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec

2-10 Maison de la Famille Vallée-de-la-Gatineau

2-11 Offre de PG Solutions - Gestion de carte JMap

2-12 Autorisation de dépenses - Centre récréatif et communautaire Vallée-de-la-Gatineau

2-13 Autorisation de dépenses – réparation d'ameublement

2-14 Contribution financière – Carrefour jeunesse emploi

2-15 Offre de PG Solutions - unité d'évaluation en ligne

2-16 Autorisation de dépenses – chaises

2-17 Autorisation de paiement – Jean-Marie L'Heureux architecte

2-18 Autorisation de paiement - travaux de rénovations du 351 route 105

3- <u>AJOURNEMENT DE LA SÉANCE POUR 15 MINUTES</u>

4- <u>URBANISME ET ENVIRONNEMENT :</u>

4-1 Congrès de la Corporation des officiers municipaux du Québec

4-2 Avis de motion – afin d'abroger et de remplacer les règlements no. 17-2004 et 71-2009

4-3 Avis de motion - afin de règlementer les ventes de garage

5- <u>TRANSPORT:</u>

5-1 Ajout du nom de la ville de Gracefield sur les panneaux de signalisation de l'autoroute 5

5-2 Demande de soumission pour les prix du matériel granulaire pour 2014 (dossier reporté)

5-3 Abroger la résolution 2014-02-056 : Achat d'une pièce pour la rétrocaveuse no. 1

5-4 Demande de soumission – achat de chlorure de calcium en flocons

6- HYGIÈNE DU MILIEU :

6-1 Demande de soumission pour l'achat de membranes pour l'usine d'eau potable

7- LOISIR ET CULTURE :

7-1 Entente avec la municipalité de Cayamant - accès à la bibliothèque

8- SÉCURITÉ PUBLIQUE :

8-1 Rapport d'activité conformément au Schéma de couverture de risque – an 2

8-2 Congrès de l'Association des Chefs en sécurité incendie du Québec

8-3 Acquisition d'un logiciel incendie Target

8-4 Engagement d'un pompier à temps partiel

9- RAPPORT DES COMITÉS :

10- PÉRIODE DE QUESTIONS :

11- CORRESPONDANCES

12- VARIA:
a) vente de camion remisé

13- LEVÉE DE LA SÉANCE

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2014-03-074 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 FÉVRIER 2014

ATTENDU QUE conformément à l'article 333 de la LCV, les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Michael Gainsford, appuyé du conseiller Claude Blais et résolu,

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février dernier soit adopté tel que rédigé par la directrice générale adjointe /greffière adjointe et que celle-ci soit dispensée d'en faire la lecture, ce document ayant été expédié au préalable.

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Note au procès-verbal :

Dépôt par la trésorière du document intitulé : Rapport portant sur la liste des personnes physiques ayant versé un ou plusieurs dons dont le total est de 100 $ ou plus suite aux élections municipales qui ont été tenues le 3 novembre dernier.

Note au procès-verbal :

Le directeur général dépose la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil.

2014-03-075 NOMINATION AU CA DE LA CLINIQUE SANTÉ HAUTE-GATINEAU

Il est proposé par la conseillère Jocelyne Johnson,
appuyé du conseiller Alain Labelle et résolu,

Que les membres du conseil suivants soient nommés pour faire parti du conseil d'administration de la Clinique Santé Haute-Gatineau :

- Claude Gauthier, Michael Gainsford et Claude Blais.

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2014-03-076 AVRIL, MOIS DE LA JONQUILLE

ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer est constituée depuis 1938 et qu'elle est reconnue pour ses actions et sa lutte contre le cancer;

ATTENDU QUE les actions de la Société canadienne du cancer contribuent à l'amélioration de la qualité de vie des nombreuses personnes touchées par cette terrible maladie et rendent possible la lutte contre le cancer;

ATTENDU QUE le mois d'avril est maintenant le Mois de la Jonquille, et que la Société canadienne du cancer lance annuellement un vaste mouvement de solidarité au Québec pour changer le cours des choses et aider des dizaines de milliers de Québécois et Québécoises dans leur combat;

ATTENDU QUE la jonquille est le symbole de vie de la Société canadienne du cancer dans sa lutte courageuse que nous menons ensemble contre le cancer;

ATTENDU QUE soutenir les activités du Mois de la Jonquille, c'est se montrer solidaire envers les proches touchés par la maladie, affirmer son appartenance à un groupe de citoyens qui lutte contre le cancer et unir sa voix à celle de la Société canadienne du cancer pour dire que nous sommes « Avec vous. Contre les cancers. Pour la vie.»;

ATTENDU QUE l'argent recueilli pendant le Mois de la Jonquille fait une réelle différence et contribue à aider la Société canadienne du cancer à financer des projets de recherche qui sauveront des vies, à offrir de l'information récente et fiable sur le cancer, à fournir des services de soutien à la communauté, à mettre en place des programmes de prévention et à militer activement afin d'obtenir du gouvernement des lois et politiques publiques qui protègent la santé des Québécois et Québécoises;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Bernard Caron, appuyé de la conseillère Jocelyne Johnson et résolu,

De décréter le mois d'avril Mois de la Jonquille.

Que le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2014-03-077 DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES

Il est proposé par le conseiller Michael Gainsford,
appuyé du conseiller Bernard Caron et résolu,

D'autoriser la direction générale à demander des soumissions publiques pour l'acquisition des véhicules suivants :

- Camion unité d'urgence pour le service de sécurité publique
- Achat d'une rétrocaveuse

Il est aussi résolu que la ville de Gracefield se prévaudra du programme PROFAM et que les soumissionnaires sélectionnés devront s'inscrire dans le répertoire des fournisseurs municipaux (Marché MUNICIPAL)

Il est aussi résolu que conformément à la Loi, la ville de Gracefield engagera son crédit pour une période de 60 mois seulement.

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2014-03-078 APPUI À LA MRC VAUDREUIL-SOULANGES

ATTENDU QUE l'entente de 2007-2013 s'inscrivait dans une volonté commune de modifier, dans un esprit de partenariat, les relations et les façons de faire entre le gouvernement et les municipalités dotant celles-ci de revenus prévisibles et stables;

ATTENDU QUE l'entente 2007-2013 était dotée d'une enveloppe atteignant quatre cent soixante-douze (472) millions de dollars en 2013, cette mesure prévoyant un remboursement de la taxe de vente du Québec (TVQ) payée par les municipalités, lequel remboursement devait atteindre cent pour cent (100%) en 2013;

ATTENDU QUE l'entente signée en 2006 est arrivée à échéance à la fin de décembre 2013;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) a présenté en octobre dernier des mesures techniques portant sur le changement du traitement comptable du

remboursement de la TVQ, lequel changement revient à demander aux municipalités d'absorber seules les effets budgétaires du changement qui leur est imposé;

ATTENDU QUE les impacts budgétaires de cette modification seront majeurs pour les municipalités de toutes tailles partout au Québec et pourront se traduire par un manque à gagner;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Claude Blais, appuyé du conseiller Alain Labelle et résolu,

D'appuyer la MRC Vaudreuil-Soulanges dans ses représentations auprès du Gouvernement du Québec afin que soient prévues des mesures transitoires afin d'annuler l'impact fiscal pour les municipalités locales.

Il est de plus résolu que copie de cette résolution sera expédiée à la M.R.C. de La Vallée-de-la-Gatineau.

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2014-03-079 ADOPTION DES COMPTES MUNICIPAUX / FÉVRIER 2014

Il est proposé par le conseiller Claude Blais,
appuyé du conseiller Claude Gauthier et résolu,

Que ce conseil décrète le paiement des dépenses d'administration courantes, approuve la liste des dépenses incompressibles déjà payées, le tout tel que déposé au comité des finances, pour un total de 1 269 744.27 $.

- Rapport des salaires nets : 68 667.05 $
- Liste sélective des chèques : chèques no. 15561, 15608 à 15713 pour un montant de 1 080 145.09 $
- Liste des prélèvements : no. 4625 à 4663 au montant de 120 932.13 $

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée unanimement.

2014-03-080 ENGAGEMENT DE DÉPENSES / MARS 2014

Il est proposé par le conseiller Alain Labelle,
appuyé du conseiller Bernard Caron et résolu,

Que les engagements de dépenses suivants soient acceptés :

Administration	1 048.08 $
Transport	16 949.97 $
Aqueduc	304.68 $
Égout	195.46 $
Loisirs et culture	240.30 $

Il est de plus résolu, que les listes d'engagements de dépenses fassent partie intégrante du procès-verbal sous la cote 2014-03-080.

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée unanimement.

Dépôt de rapports

Dépôt par la trésorière des dépenses autorisées par tout responsable d'activité budgétaire dans le cadre de la délégation de pouvoir permis selon le règlement # 85-2010 pour le mois de février 2014.

2014-03-081 MARIAGE CIVIL OU UNE UNION CIVILE

ATTENDU QUE les articles 366 et 521.3 (2) du *Code civil du Québec* permettent aux maires, aux membres des conseils municipaux ou des conseils d'arrondissements et aux fonctionnaires municipaux de demander au Ministre de la Justice d'être désignés comme étant compétents pour célébrer des mariages ou des unions civiles;

ATTENDU QUE la Ville de Gracefield a reçu des demandes pour la célébration de mariages ou d'unions civiles sur son territoire;

ATTENDU QU' il est dans l'intérêt de la Ville de Gracefield que la mairesse Madame Joanne Poulin soit désignée comme célébrante compétente sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Jocelyne Johnson, appuyé du conseiller Claude Blais et résolu,

De demander au ministre de la Justice l'Honorable Bertrand St-Arnaud de désigner madame Joanne Poulin mairesse de la Ville de Gracefield comme célébrante compétente pour célébrer des mariages ou des unions civiles sur son territoire.

De transmettre une copie de la présente résolution au ministre de la Justice l'Honorable Bertrand St-Arnaud.

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2014-03-082 FORMATION MARIAGE CIVIL ET UNION CIVILE

Il est proposé par le conseiller Alain Labelle,
appuyé du conseiller Michael Gainsford et résolu,

D'autoriser la mairesse Joanne Poulin à suivre la formation mariage civil et union civile, formation émise par la Fédération québécoise des municipalités.

Il est aussi résolu que les frais de formation au montant de 195 $ plus les taxes applicables sont à la charge de la ville de Gracefield.

Il est de plus résolu que les frais exigés selon le ministère de la Justice seront répartis à parts égales entre la ville de Gracefield et la mairesse.

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2014-03-083 AUTORISATION DE DÉPENSES - BULLETIN DE LA MAIRESSE

ATTENDU QUE la mairesse désire publier un bulletin afin de bien informer les citoyens des dossiers qui sont actifs à la ville de Gracefield;

ATTENDU QUE pour ce faire, il y a des coûts;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Michael Gainsford, appuyé du conseiller Claude Blais et résolu,

D'autoriser une dépense estimée à 3 000 $ pour l'exercice financier 2014, pour les bulletins de la mairesse dont les dépenses sont les suivantes : envois, traduction et papeterie.

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2014-03-084 RÉFECTION AU 30 RUE PRINCIPALE

Il est proposé par le conseiller Alain Labelle,
appuyé du conseiller Claude Gauthier et résolu,

D’autoriser la direction générale à demander des soumissions par voie d’invitation pour des travaux de réfection au 30 rue Principale afin d’y égaliser le plancher de deux bureaux.

Il est de plus résolu que la soumission pourra être octroyée pour un seul bureau, le tout selon la décision du conseil municipal.

La mairesse Joanne Poulin, présidente d’assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l’unanimité.

2014-03-085 BOURSE DE MÉRITE SCOLAIRE

Il est proposé par le conseiller Claude Blais,
appuyé du conseiller Michael Gainsford et résolu,

D’accorder une bourse de mérite scolaire au montant de 250 $ à un élève qui réside dans la ville de Gracefield.

Il est de plus résolu que la mairesse Joanne Poulin sera présente pour remettre la bourse lors du bal des finissants qui se tiendra le samedi 21 juin prochain au chalet de ski du Mont Ste-Marie.

La mairesse Joanne Poulin, présidente d’assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l’unanimité.

2014-03-086 CONGRÈS DE L’ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC

Il est proposé par le conseiller Alain Labelle,
appuyé du conseiller Claude Blais et résolu,

D’autoriser le directeur général à participer tel que le prévoit son contrat au congrès de l’Association des directeurs municipaux du Québec qui se tiendra à Québec du 11 au 13 juin prochain.

Il est de plus résolu que les frais d’inscription au montant de 499 $, les frais d’hébergement, de déplacement et de subsistance sont à la charge de la ville de Gracefield.

La mairesse Joanne Poulin, présidente d’assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l’unanimité.

2014-03-087 MAISON DE LA FAMILLE VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

ATTENDU QUE la résolution 2013-12-413 acceptait l’offre de service de la Maison de la Famille Vallée-de-la-Gatineau pour l’exercice financier 2014 pour une

dépense au montant de 12 412 $ pour le camp de jour 2014;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Bernard Caron, appuyé de la conseillère Jocelyne Johnson et résolu,

D'imputer la dépense au montant de 12 412 $ à l'excédent de fonctionnement non affecté.

Il est de plus résolu que les paiements seront effectués de la façon suivante, tel que mentionné à l'entente :
40 % avant le 1er juin
30 % avant le 1er juillet
30 % avant le 1er août

Il est aussi résolu qu'une rencontre est demandée afin de discuter du financement pour l'exercice financier 2015.

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2014-03-088 OFFRE DE PG SOLUTIONS – GESTION DE CARTE JMAP

Il est proposé par le conseiller Alain Labelle,
appuyé du conseiller Bernard Caron et résolu,

D'accepter l'offre de service du 5 mars 2014 de PG Solutions pour la gestion de carte JMap selon les coûts suivants :

- Progiciel 6 265 $
- Mise en route, formation 350 $
- Préparation, configuration et installation 800 $
- Autres services : intégration de la matrice graphique et gestion de projet 2 115 $
- Entretien et soutien annuel 1 620 $

Le tout plus les taxes applicables.

Il est aussi résolu d'autoriser le directeur général/greffier à signer la dite offre de service.

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2014-03-089 AUTORISATION DE DÉPENSES – CENTRE RÉCRÉATIF ET COMMUNAUTAIRE DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

ATTENDU QUE le directeur général/greffier a demandé des soumissions pour des travaux à être effectués au Centre récréatif et communautaire de la

Vallée-de-la-Gatineau au niveau du plancher;

ATTENDU QUE nous avons reçu 2 soumissions;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Claude Gauthier et résolu,

D'accepter l'offre des Couvre-planchers Christian et Ass. S.E.N.C. pour effectuer les travaux suivants au plancher du Centre récréatif et communautaire de la Vallée-de-la-Gatineau : enlever les tuiles existantes, mettre une couche de ciment et niveler, fournir et installer des tuiles de vinyle 1/8 commerciales, fournir et installer une base de vinyle de 4 pouces, scellant sur tuile et 3 couches de cire, le tout au coût de 12 835 $ plus les taxes applicables.

Il est de plus résolu que la dite dépense sera imputée au poste budgétaire de l'excédent de fonctionnement non affecté.

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée unanimement.

2014-03-090 AUTORISATION DE DÉPENSES – RÉPARATION D'AMEUBLEMENT

ATTENDU QUE le directeur général/greffier a demandé des soumissions pour des réparations à la table de conférence;

ATTENDU QUE nous avons reçu 2 soumissions;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé du conseiller Claude Gauthier et résolu,

D'accepter la soumission du fournisseur Armoires Duthan afin de refaire le dessus de la table de conférence au coût de 650 $ plus les taxes applicables.

Il est de plus résolu que la dépense sera imputée au poste budgétaire 02 13010527.

Le vote est demandé :

Pour la résolution : Claude Gauthier, Alain Labelle, Jocelyne Johnson, Michael Gainsford et Bernard Caron.

Contre la résolution : Claude Blais.

La mairesse ne se prévaut pas de son droit de vote.

Adoptée majoritairement.

2014-03-091 CONTRIBUTION FINANCIÈRE – CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI

ATTENDU QUE ce carrefour est un outil important pour les jeunes de la Vallée-de-la-Gatineau;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Claude Blais, appuyé du conseiller Bernard Caron et résolu,

Que la ville de Gracefield renouvelle sa contribution financière au Carrefour jeunesse emploi Vallée-de-la-Gatineau à raison de 500$ / année pour les années 2014, 2015 et 2016.

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2014-03-092 OFFRE DE PG SOLUTIONS – UNITÉ D'ÉVALUATION EN LIGNE

Il est proposé par le conseiller Alain Labelle,
appuyé du conseiller Michael Gainsford et résolu,

D'accepter l'offre de service du 5 mars 2014 de PG Solutions pour le logiciel unité d'évaluation en ligne selon les coûts suivants :

- formation sur application 250 $
- préparation, configuration et installation 800 $
- gestion de projet 800 $
- entretien et soutien annuel 1 785 $.

Le tout plus les taxes applicables.

Il est aussi résolu d'autoriser le directeur général/greffier à signer la dite offre de service.

Il est de plus résolu que la dite dépense sera imputée au poste budgétaire de l'excédent de fonctionnement non affecté.

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2014-03-093 AUTORISATION DE DÉPENSES – CHAISES

Il est proposé par le conseiller Alain Labelle,
appuyé du conseiller Michael Gainsford et résolu,

D'autoriser l'achat de 10 chaises du fournisseur Ugoburo au coût de 225 $ chacune (modèle OTG 11648B retro chaise exécutive en cuir noir) plus les frais de livraison.

Il est de plus résolu que la dite dépense sera imputée au poste budgétaire de l'excédent de fonctionnement non affecté.

Le vote est demandé :

Pour la résolution : Alain Labelle, Michael Gainsford et Claude Blais.
Contre la résolution : Claude Gauthier, Jocelyne Johnson et Bernard Caron.

La mairesse se prévaut de son droit de vote et vote en faveur de la résolution.

Adoptée majoritairement.

2014-03-094 AUTORISATION DE PAIEMENT – JEAN-MARIE L'HEUREUX

Il est proposé par le conseiller Claude Gauthier,
appuyé de la conseillère Jocelyne Johnson et résolu,

D'autoriser le paiement au montant de 1 600 $ plus les taxes applicables au fournisseur Jean-Marie L'Heureux architecte pour les services professionnels rendus durant la construction, le tout conformément à la résolution 2013-05-144.

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2014-03-095 AUTORISATION DE PAIEMENT – RÉNOVATIONS AU 351 ROUTE 105

ATTENDU QUE les travaux de rénovation sont terminés au 351 route 105 et l'architecte a effectué une visite finale des travaux;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Claude Blais, appuyé du conseiller Bernard Caron et résolu,

D'autoriser les paiements suivants suite aux rénovations du 351 route 105 :

- Les constructions G.S.S. au montant de sa soumission soit : 49 728.91 $
- Ajout : Les constructions G.S.S. au montant de 180 $ pour l'installation d'une plinthe électrique et d'un thermostat électronique dans la cuisine
- Ajout : Les constructions G.S.S. au montant de 650 $ pour l'agrandissement du bureau du directeur général/greffier
- Évolutel pour l'installation et modification du système téléphonique au montant de 897.20 $

Le tout plus les taxes applicables.

Il est de plus résolu que les dites dépenses seront imputées au poste budgétaire de l'excédent de fonctionnement non affecté.

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2014-03-096 CONGRÈS DE LA CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX DU QUÉBEC

Il est proposé par le conseiller Michael Gainsford,
appuyé de la conseillère Jocelyne Johnson et résolu,

D'autoriser la coordonatrice à l'urbanisme Mme Julie Jetté à participer tel que le spécifie son contrat au congrès de la Corporation des officiers municipaux du Québec (COMBEQ) qui se tiendra les 1er, 2 et 3 mai 2014 à La Malbaie.

Il est de plus résolu que les frais d'inscription au montant de 550 $, les frais d'hébergement, de subsistance et de déplacement sont à la charge de la ville de Gracefield.

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

AVIS DE MOTION

Est par la présente donné par le conseiller Claude Gauthier qu'un règlement sera adopté à une séance subséquente afin d'abroger et de remplacer les règlements no. 17-2004 et 71-2009 sur les nuisances sur le territoire de la ville de Gracefield.

AVIS DE MOTION

Est par la présente donné par la conseillère Jocelyne Johnson qu'un règlement sera adopté à une séance subséquente afin de légiférer les ventes de garage sur le territoire de la ville de Gracefield.

2014-03-097 AJOUT DU NOM DE LA VILLE DE GRACEFIELD SUR LES PANNEAUX DE SIGNALISATION DE L'AUTOROUTE 5

ATTENDU QUE la ville de Gracefield a déjà demandé au ministère des Transports du Québec d'inscrire le nom de la ville de Gracefield sur les panneaux de signalisation de l'autoroute 5 et la demande n'a pu être autorisée en raison d'un processus de consultation ;

ATTENDU QUE le processus de consultation du programme de rénovation de la signalisation de destination (PRSD) est effectué auprès des MRC selon la méthode du choix des destinations avec un système de pointage ;

ATTENDU QUE la ville de Maniwaki a eu un pointage plus élevé que la ville de

Gracefield et que c'est la raison pour laquelle le nom de la ville de Gracefield ne figure pas sur les panneaux de signalisation à la sortie de l'autoroute ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la mairesse Joanne Poulin et résolu,

De demander à la M.R.C. de La Vallée-de-la-Gatineau d'appuyer la ville de Gracefield afin que son nom soit affiché sur les panneaux de signalisation à la sortie de l'autoroute 5 comme prochaine ville à rejoindre et de prendre toutes les procédures nécessaires à cette fin tel que réévalué le processus de consultation du programme de rénovation de la signalisation de destination (PRSD).

Il est de plus résolu que copie de cette résolution soit expédiée à la députée Stéphanie Vallée pour appui ainsi qu'à la direction générale du ministère des Transports du Québec.

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée unanimement.

Note au procès-verbal :

Le point 5-2 ayant pour titre : demande de soumission par voie d'invitation pour les prix du matériel granulaire pour 2014 est reporté.

2014-03-098 ABROGER LA RÉSOLUTION 2014-02-056

ATTENDU QUE la dépense autorisée par la résolution 2014-02-056 n'a pas été effectuée et que d'autres options sont envisagées;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé du conseiller Michael Gainsford et résolu,

D'abroger et de rendre nulle la résolution 2014-02-056 intitulé achat d'une pièce pour la rétrocaveuse no. 1.

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2014-03-099 DEMANDE DE SOUMISSION – ACHAT DE CHLORURE DE CALCIUM EN FLOCONS

Il est proposé par le conseiller Alain Labelle,
appuyé du conseiller Michael Gainsford et résolu,

D’autoriser la direction générale à demander des soumissions par voie d’invitation pour l’achat de quarante-cinq ballots de 1 000 kg de chlorure de calcium en flocons.

La mairesse Joanne Poulin, présidente d’assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l’unanimité.

Note au procès-verbal :

Le conseiller Bernard Caron demande de vérifier s’il y a un produit plus écologique pour protéger nos lacs.

2014-03-100 DEMANDE DE SOUMISSION – MEMBRANES

Il est proposé par le conseiller Bernard Caron,
appuyé du conseiller Claude Blais et résolu,

D’autoriser la direction générale à demander des soumissions par voie d’invitation pour l’achat de 7 membranes pour l’usine d’eau potable.

La mairesse Joanne Poulin, présidente d’assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l’unanimité.

2014-03-101 ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE CAYAMANT – ACCÈS À LA BIBLIOTHÈQUE

ATTENDU QUE la municipalité de Cayamant ne possède pas sa propre bibliothèque causée par un manque de budget;

ATTENDU QUE mesdames Lamarche et Poulin respectivement mairesses de Cayamant et Gracefield ont discuté de la possibilité de permettre aux citoyens de Cayamant d’utiliser les services de la bibliothèque de Gracefield;

ATTENDU QUE le directeur général de la ville de Gracefield a communiqué avec la directrice générale de la CRSBPO (réseau Biblio de l’Outaouais) afin de connaitre les règles à cet effet;

ATTENDU QUE la CRSBPO permet une telle entente entre les deux municipalités;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Jocelyne Johnson, appuyé du conseiller Alain Labelle et résolu,

Que les citoyens de la municipalité de Cayamant soient autorisés à recevoir les services offerts par la ville de Gracefield, aux conditions suivantes :

- la présente entente couvre la période du 10 mars au 31 décembre 2014, et sera réévaluée au moins 30 jours avant son expiration;
- une liste des usagers de Cayamant sera envoyée trois (3) fois par année à la direction de celle-ci;
- une compensation représentant 5% du budget 2014 de la bibliothèque, soit une somme de 1 825 $ sera versée à la ville de Gracefield avant le 15 décembre 2014.

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2014-03-102 RAPPORT D'ACTIVITÉ

ATTENDU QUE le responsable des services d'urgence et public a déposé le rapport d'activité selon les actions qui ont été réalisées entre le 6 octobre 2012 et le 6 octobre 2013 conformément au schéma de couverture de risque en sécurité incendie pour l'an 2;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Bernard Caron, appuyé du conseiller Michael Gainsford et résolu,

Que le rapport d'activité ainsi que le plan de mise en œuvre prévu pour l'année 2 soit accepté tel que déposé.

Que copie de cette résolution ainsi que du rapport d'activité pour l'an 2 soient expédiés à la M.R.C. de La Vallée-de-la-Gatineau.

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2014-03-103 CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE DU QUÉBEC

Il est proposé par la conseillère Jocelyne Johnson,
appuyé du conseiller Claude Blais et résolu.

D'autoriser le Responsable des services publics et d'urgence à participer au congrès de l'Association des Chefs en sécurité incendie du Québec qui se tiendra du 17 au 20 mai 2014 à Montréal.

Il est de plus résolu que les frais d'inscription au coût de 385 $ plus les taxes applicables, les frais d'hébergement, de subsistance et de déplacement sont à la charge de la ville de Gracefield.

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2014-03-104 ACQUISITION D'UN LOGICIEL INCENDIE TARGET

Il est proposé par le conseiller Bernard Caron,
appuyé du conseiller Michael Gainsford et résolu,

D'autoriser l'achat d'un logiciel incendie de marque Target au coût de 1 500 $ du fournisseur ICO Technologie, une licence de saisie mobile pour tablette au coût de 695 $ ainsi que le contrat de support annuel au montant de 270 $ par année.

Il est de plus résolu que les frais pour la formation au montant de 600 $ sont autorisés et pourront être répartis entre les participants.

Le tout plus les taxes applicables.

Il est aussi résolu d'autoriser le directeur général/greffier à signer la proposition reçue.

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2014-03-105 ENGAGEMENT D'UN POMPIER À TEMPS PARTIEL

Il est proposé par le conseiller Alain Labelle,
appuyé de la conseillère Jocelyne Johnson et résolu,

D'autoriser l'engagement de M. Cédric Boisvenue pour un poste de pompier à temps partiel.

Il est de plus résolu d'autoriser le Responsable des services publics et d'urgence à inscrire M. Boisvenue à la prochaine formation de pompier 1, section 1, le tout au frais de la ville de Gracefield.

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Rapport de comité :

Le conseiller Bernard Caron mentionne qu'il devait avoir une rencontre avec notre députée provinciale Mme Stéphanie Vallée concernant les pistes de véhicules tout terrain et que la rencontre est reportée en raison de pression de citoyens au Nord de la M.R.C. de La Vallée-de-la-Gatineau.

Note au procès-verbal :

Les sujets discutés durant la période de questions sont déposés en annexe au procès-verbal.

2014-03-106 LIMITE DE VITESSE – ROUTE 105

ATTENDU QUE la signalisation abaissant la limite de vitesse à 50 km/h est située en face du 254 route 105, soit à l'entrée Sud de la ville;

ATTENDU QUE les camions doivent réduire leur vitesse en descendant la côte afin d'avoir atteint la signalisation du 50 km/h et en utilisant leurs freins Jacobs;

ATTENDU QUE la ville de Gracefield a son garage municipal sur le chemin Kelmon et beaucoup de véhicules outils y circulent;

ATTENDU QUE que la signalisation en question est à quelques pieds du chemin Kelmon;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la mairesse Joanne Poulin et résolu,

De demander au ministère des Transports du Québec de déplacer la signalisation de 50 km/h qui est située en face du 254 route 105, à une distance de plus ou moins 300 mètres au Sud du panneau de signalisation actuel, sécurisant ainsi la sortie des véhicules outils de la ville de Gracefield et permettant aux utilisateurs de la route 105 de réduire leur vitesse à 50 km/h avant la côte et cela aura aussi pour effet de diminuer l'utilisation des freins Jacobs qui est une nuisance pour les résidents de ce secteur.

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Note au procès-verbal :

Dépôt de la liste de correspondance du 5 au 28 février 2014.

Le conseil Michael Gainsford demande de vérifier pour vendre les camions remisés ou les équipements désuets.

Le directeur général/greffier vérifiera avec les contremaîtres pour faire un inventaire des articles que l'on pourrait vendre.

2014-03-107 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la mairesse Joanne Poulin
et résolu,

De lever la séance, il est présentement 19 h 48.

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée unanimement.

La mairesse	Le directeur général / greffier
_____	_____
Joanne Poulin	Jean-Marie Gauthier

<u>Approbation du procès-verbal :</u>

Je, Joanne Poulin, ai approuvé les résolutions contenues au présent procès-verbal sauf et excepté la résolution no. 2014-03-101 et en ai informé le directeur général de mon refus de l'approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.

_____
Joanne Poulin
Mairesse